

## NOTE AUX UTILISATEURS

Le présent document constitue l'édition 2018 du RSE-M.

Les nouveaux textes et les parties modifiées par rapport à l'édition 2017 du RSE-M sont repérés dans la marge par un trait vertical. Les chapitres correspondant à une refonte complète sont indiqués par un double trait vertical au niveau du titre concerné. Le tableau récapitulatif des FM et des paragraphes modifiés dans la présente introduction permet de connaître la portée de la modification.

Cette mise à jour intègre les aménagements amenés par les fiches de modification 276 à 288.

Les évolutions apportées dans cette nouvelle édition concernent notamment :

### TOME I :

- Restructuration des volumes A, B, C et D pour créer les chapitres 7000 relatifs à l'installation, l'intégration et l'implantation d'équipements sous pression nucléaires
- **A 1200** : ce paragraphe relatif au domaine d'application du RSE-M et à la structure du recueil intègre désormais les définitions des CPP et CSP (anciennement en B 1220, B 1230 et B 1240), les informations nécessaires à la détermination de la catégorie des équipements sous pression
- **A 1300** : définit la terminologie des termes principaux du RSE-M, les autres définitions sont dans le glossaire en annexe 1.1
- **A 1400** : traite les exigences qualité et documentaires (anciennement en A 9000 et A 1800) et responsabilités des différents utilisateurs
- **A 1500** : traite les exigences relatives au marquage (anciennement en A 8400)
- **A 4000** : mise en cohérence et articulation entre les règles générales et particulières, applications soumises ou non à qualification, clarification des seuils de notation historiques UT, RT, PT.
- **A 4320** : refonte des objectifs de la qualification conventionnelle (défaut cible conventionnel de type entaille semi-elliptique)
- **A 8120** : ajout des limites de base à utiliser en cas de justification.
- **B 4100** : clarifications au niveau du paragraphe introductif sur les examens des équipements de niveau 1
- **B 8200** : prise en compte de la PTAN RS.17.022
- **B 8400** : prise en compte de la PTAN RS.18.007
- **B 8500** : corrections de renvois dans le texte et les tableaux
- **C 3300** : mise à jour en cohérence avec l'évolution de la pratique
- **C 8000** : prise en compte des PTAN RS.16.009, RS.18.006, RS.16.010.
- **Volume D** : mise à jour des exigences en cohérence avec les pratiques et les évolutions de la réglementation française relative au suivi en service des équipements sous pression conventionnels

**TOME II :**

- **Annexe 1.1** : ajout, suppression, mise à jour de définitions.
- **Annexe 1.3** : mise à jour des documents appelés par le RSE-M, ajout, pour information, des criteria RSE-M disponibles
- **Annexe 1.4** : prise en compte des opérations d'installation.
- **Annexe 1.6** : mise à jour en cohérence avec les publications techniques et les évolutions réglementaires françaises
- **Annexe 1.8** : ajout de l'annexe pour définir les dispositions applicables conformément au titre III de l'arrêté du 30 /12/2015 et les modalités d'application des annexes ZZ et ZY du RCC-M aux opérations relevant du RSE-M
- **Annexe 4.3** : mise à jour des méthodologies des différentes techniques d'examen pour prendre en compte le nouvel objectif de la qualification conventionnelle (sur entaille).
- **Annexe 5.4** :
  - ✓ précisions sur le domaine de validité de la méthode  $J_S$ , option CLC pour les défauts circonférentiels débouchant dans les tuyaux droits
  - ✓ compléments pour expliciter les relations entre  $K_{el}$  et  $J_{el}$  pour les différentes configurations des formulaires de l'annexe 5.4 et modification en cohérence de la valeur de  $E^*$  dans la nomenclature, suppression des défauts type COU-CTR dans l'option 3 de la méthode  $k_{th}$ .
- **Annexe 5.5** : précisions sur la valeur de  $E^*$  à considérer pour le calcul de  $K_{jc}$  à partir de la caractéristique  $J_{0,2}$ , en particulier pour les configurations traitées par l'annexe 5.4.
- **Annexe 7.1** : création de cette annexe pour définir les modalités d'application du volume U, du volume V, des annexes U Y et V Y et des annexes U Z et V Z du RCC-M aux opérations d'installation, d'intégration et d'implantation pour constituer une nouvelle INB
- **Annexe 8.2** : Mise à jour des modalités de qualification d'une application de CND de réparation.
- **Annexe 8.3** : création de cette annexe pour mettre à disposition des utilisateurs appliquant le B 8200 du RSE-M le classement AFCEN des fiches de modifications du RCC-M.

Tous les utilisateurs du code RSE-M peuvent formuler des demandes de modification ou d'interprétation en renseignant les modèles disponibles sur [www.afcen.com](http://www.afcen.com). Les modèles dûment renseignés peuvent être adressés par voie informatique via le site [www.afcen.com](http://www.afcen.com), par mail à [rse-m@afcen.com](mailto:rse-m@afcen.com) ou par courrier au Secrétariat Technique (Secrétaire Technique RSE-M, EDF-CEIDRE, 2 rue Ampère, 93206 St Denis Cedex 1) qui les fera instruire par les auteurs. Une réponse est fournie au demandeur dans tous les cas.